ronne. Des dispositions se poursuivent en vue d'un accord semblable pour la liquidation de surplus de toutes sortes possédés par le Canada aux Etats-Unis.

Depuis la création de la Corporation, le 12 juillet 1944, jusqu'à la fin de l'année financière, le 31 mars 1945, les ventes brutes s'élèvent à \$9,116,132. Avant le 12 juillet 1944, les ventes de la Corporation des biens de guerre, Limitée, ont rapporté \$385,829; les ventes des deux organismes forment donc un grand total de \$9,501,961 à venir jusqu'au 31 mars 1945.

La liste des articles liquidés par la Corporation des biens de guerre est longue et contient des milliers de rubriques; elle comprend des effets d'habillement, du matériel de campement et de caserne, des outils et des matériaux employés à la production de temps de guerre, comme des produits chimiques, de l'acier et des métaux non ferreux, et des milliers d'articles nécessaires dans tous les genres d'industries. Quelques véhicules de l'armée dont il y avait un surplus ont été vendus, la plupart étant des modèles convenant aux civils; ces ventes ont été faites aux marchands aux prix maximums établis.

Les ventes comprennent des articles peu ordinaires comme la coque endommagée d'un pétrolier, dont la proue avait été perdue après avoir été atteinte par une torpille ennemie. La poupe, renfermant des moteurs en bon état, fut achetée et adaptée à une nouvelle proue, et le pétrolier fut remis en service. Des uniformes de l'armée et de l'aviation furent teints en bleu foncé, remis à neuf et vendus pour des fins de secours à l'étranger. Des chaussures de l'armée furent également réparées et liquidées pour les mêmes fins.

Une bonne partie de l'outillage de protection contre les attaques aériennes rassemblée dans tout le Canada fut vendue par la Corporation. De petites municipalités désireuses d'organiser la protection contre l'incendie ou de l'améliorer se sont portées acquéreurs de plusieurs pompes mécaniques portatives. Certains effets de vêtement antigaz, qui avaient été distribués à des hommes habitués aux méthodes de désinfection, ont trouvé de nouveaux usages comme couvertures protectrices dans la pulvérisation des vergers et pour les pêcheurs.

La liste des articles de consommation n'est guère moins étendue. La division qui s'en occupe dispose principalement de toutes les choses dont l'individu a besoin pour lui-même et pour-son foyer.

Ministère des Affaires des Anciens Combattants.—Au mois d'octobre 1944, la loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants et la loi sur le ministère de la Santé nationale et du bien-être social sont entrées en vigueur par proclamation du Gouverneur en conseil. En conséquence, le Ministère des Pensions et de la Santé Nationale a cessé d'exister et ses fonctions ont été assumées d'une part par le Ministère des Affaires des Anciens Combattants et d'autre part par le Ministère de la Santé Nationale et du Bien-être Social.

Le Ministère des Affaires des Anciens Combattants s'occupe exclusivement des questions relatives aux anciens combattants de la deuxième guerre mondiale, de la guerre de 1914–18 et des campagnes précédentes, et il a considérablement agrandi le champ de ses activités. Le nouveau ministère comprend une division de l'administration, une division du rétablissement, une division des traitements, des services d'appareils de prothèse, le Bureau des vétérans, le Bureau d'assurance des vétérans et l'Administration de la loi d'établissement de soldats et de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. La Commission canadienne des pensions et le Bureau des allocations aux anciens combattants sont rattachés au ministère.